

Journée régionale aménagement durable et santé

Vers une métropole de la santé et
du bien-être

Jean-Luc GAUDIN

Vice-Président à l'aménagement

&

Frédéric AUFFRAY

Référent urbanisme santé



Rennes Métropole

Une métropole en « pleine santé »

- ▶ Rennes, ville-santé depuis 1990 (membre fondateur)
- ▶ Une approche globale et positive de la santé (def. OMS)
- ▶ Un Plan Local Santé Ville de Rennes 2011 (en cours d'actualisation)
- ▶ Diverses démarches « urbanisme et santé » (GTRBUS, guide, colloque, contribution, formation, CUSSH, Isadora, référent santé,...)
- ▶ Des applications concrètes (EIS Pontchaillou, UFS quartier ANRU Gros-Chêne...)
- ▶ Une inscription récente et ambitieuse de la santé dans les documents cadre (PLUI, PCAET, PDU, PLH...)
- ▶ Des sujets de préoccupation : qualité de l'eau, qualité de l'air extérieure et intérieure, sols pollués, nuisances sonores / zones calmes, qualité des matériaux, ondes électromagnétiques, mouvements de sols, offres de soin, vieillissement...

La santé comme thème fédérateur, replaçant les habitants au cœur des politiques publiques

La santé comme « réflexe » dans les démarches d'urbanisme



**Rapport de
présentation**

PADD

OAP
(Orientations
d'Aménagement et de
Programmation)

Règlement
Règlement littéral
Règlement graphique

Annexes



Partie A : Renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne

Orientation 1 : Une métropole attractive et entraînante au bénéfice de tous

Orientation 2 : Une métropole entreprenante et innovante, au service de l'emploi

Orientation 3 : Une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vies variés

Partie B : Mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété

Orientation 4 : Une armature urbaine pour structurer le développement et l'aménagement de la métropole

Orientation 5 : Une offre de mobilité variée et performante, au service des habitants, anticipant la transition énergétique

Orientation 6 : Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité et la sobriété

Partie C : Inscrire la métropole dans une dynamique de transition

Orientation 7 : Valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire

Orientation 8 : construire une métropole du « bien être » au service des ses habitants, intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets et limitant les nuisances

Orientation 9 : Engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétiques et du changement climatique

Orientations d'aménagement et d'urbanisme

- ▶ Garantir la cohésion sociale et l'équité, lutter contre les inégalités de santé
- ▶ Promouvoir un habitat sain
- ▶ Garantir la qualité et la ressource en eau
- ▶ Éviter ou réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores et atmosphériques et aux risques naturels, technologiques et industriels
- ▶ Poursuivre la dynamique en cours de réduction des déchets
- ▶ Promouvoir des projets et aménagements favorables au bien-être et à la santé
- ▶ Valoriser des espaces de ressourcement

Rapport de
présentation

PADD

OAP
(Orientations
d'Aménagement et de
Programmation)

Règlement
Règlement littéral
Règlement graphique

Annexes

OAP Santé, Climat, Énergie »

Santé, risque, nuisance et sécurité

Orientation 1 : Limiter l'exposition des populations aux **pollutions atmosphériques** et aux **nuisances sonores**

Orientation 2 : Prévenir des risques et nuisances / assurer la gestion du réseau des **lignes Hautes Tensions (HT) – Très Hautes Tensions (THT)** dans les zones de vigilance

Orientation 3 : Prendre en compte la **pollution des sols** dans les projets d'aménagement et de construction

Orientation 4 : Limiter les risques / Appliquer des dispositions constructives adaptées aux différents **mouvements de terrain**

Orientation 5 : Limiter les **émissions de radon** dans les constructions

Orientation 6 : Développer les démarches **d'Urbanisme Favorable à la Santé** dans les projets d'aménagement

Climat-Énergie

Orientation 7 : améliorer le **confort d'hiver**

Orientation 8 : améliorer le **confort d'été**

Orientation 9 : renouveler les **modes d'approvisionnement et de production énergétique**

Orientation 10 : intégrer la **végétalisation** et prendre en compte le **cycle de l'eau**

Orientation 11 : améliorer la qualité de vie et la **santé** et réduire les **nuisances urbaines**

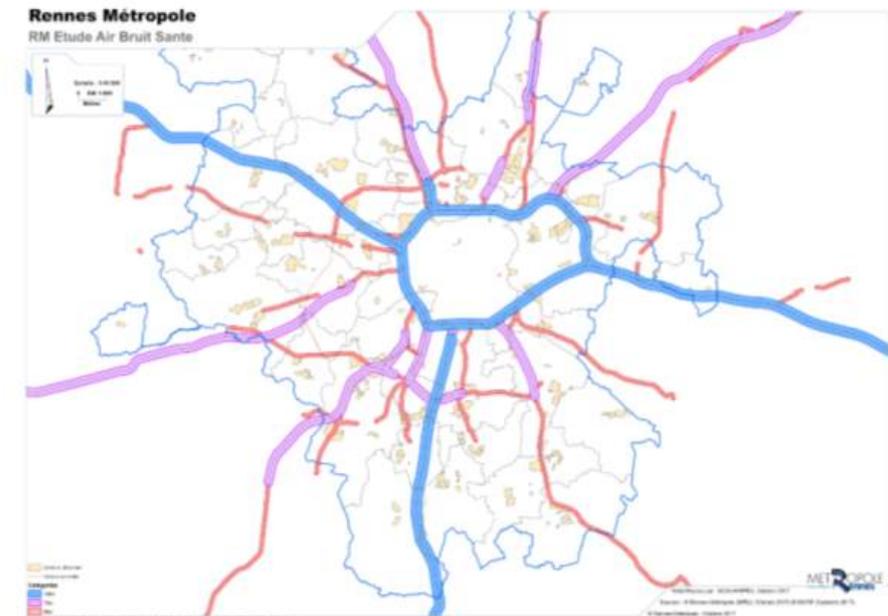
Orientation 12 : réduire l'**impact carbone** des aménagements et des bâtiments

Le dispositif relève d'un **principe de prévention et d'actions**

- **Agir à la source** : réduire les émissions liées au transport, au chauffage et aux activités
- **Limiter l'exposition des populations** : éloignement des sources, mesures constructives...
- **S'appuyer sur tous les documents cadre** et de planification (hors compétence RM et compétences RM) et **outils opérationnels** d'aménagement 'Hors compétence
- **Sensibiliser et communiquer** : habitants, services et élus

Mise en place de zones de vigilance (hors intra-rocade) sur les axes routiers à fort trafic, en appui du classement sonore des voies :

- **Catégorie 1** (rocade, N137 vers Nantes, N157 vers Paris, N12) : **100m** de part et d'autre de l'axe
- **Catégorie 2** (autres voies à fort trafic: ex seconde couronne...) : **75m** de part et d'autre de l'axe
- **Catégorie 3** (certains autres RD) : **50m** de part et d'autre de l'axe



Recommandations générales

(zones de vigilance
voies de catégories
1, 2 et 3)

Veiller à porter une attention particulière lors des projets d'aménagement et de construction suivants :

- habitation dans les opérations d'aménagement,
- équipement de plein-air,
- Équipements accueillant des publics sensibles.

Des principes d'organisation urbaine, architecturale et paysagère :

- morphologie urbaine
- organisation des bâtiments les uns par rapport aux autres et en eux mêmes
- matériaux de construction sains
- renouvellement de l'air intérieur,
- végétaux (captage de certains polluants, essences non allergènes)

Prescriptions réglementaires

(zones de vigilance
voies de catégories
1, 2)

Interdire les créations de construction d'équipements recevant des publics sensibles :

- Les **hébergements** destinés aux **personnes âgées et aux personnes handicapées**
- Les établissements **d'enseignement des premier et second degrés**, les établissements de **santé hospitaliers** (publics et privés) et les établissements d'action sociale à destination de la **petite enfance**

Volonté partagée de Rennes Métropole et RTE

Prendre en compte 3 enjeux / problématiques :

- exploitation et maintenance,
- risque électrique,
- champs électromagnétiques



1- Instaurer des zones de vigilance autour des lignes I4 (Servitudes d'Utilité Publique) :

- 63 et 90 KV : **25 m** de part et d'autre de l'axe
- 225 KV : **50m** de part et d'autre de l'axe
- 400 KV : **75m** de part et d'autre de l'axe



2- Toutes les destinations compatibles sont autorisées si respect :

- des attributs des servitudes I4 (accès, élagage...)
- des distances d'éloignement
- du seuil réglementaire lié aux champs électromagnétiques (100 μ T)



3 – Les créations d'équipements sensibles recevant du public (établissements d'enseignement du premier degré, établissement de santé hospitalier, publics et privés, établissement d'action sociale à destination de la petite enfance), **sont interdits lorsque le seuil de 1 μ T est dépassé.**


Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

IV-2 REGLEMENT GRAPHIQUE
IV-2-2 Plans thématiques

IV-2-2-6 Santé / Risques / Sécurité
IV-2-2-6-1 Zones de vigilance Air/bruit
lignes HT/THT

Plan IV-2-2-6.10
Le Rheu / L'Hermitage / Vezin-le-Coquet

Arrêt du projet de révision par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 13/12/2018

Echelle : 1 / 10 000
Décembre 2018





A signaler :

- convention de partenariat RTE/AMF (2008)
- les projets d'aménagement peuvent aller plus loin que les dispositions du PLUI

Retrait-gonflement des argiles

- information-recommandation (aléa faible)
- Dispositions constructives spécifiques (aléas moyen et fort)

Effondrement liés aux anciennes carrières souterraines

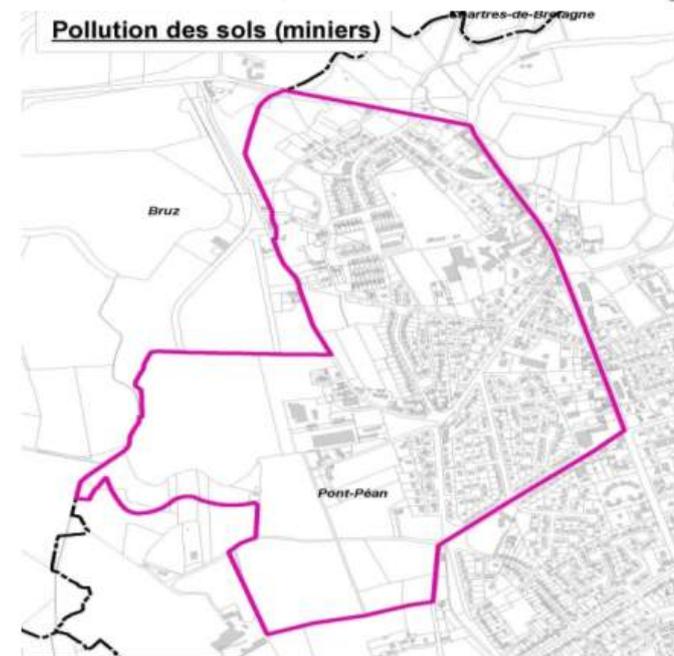
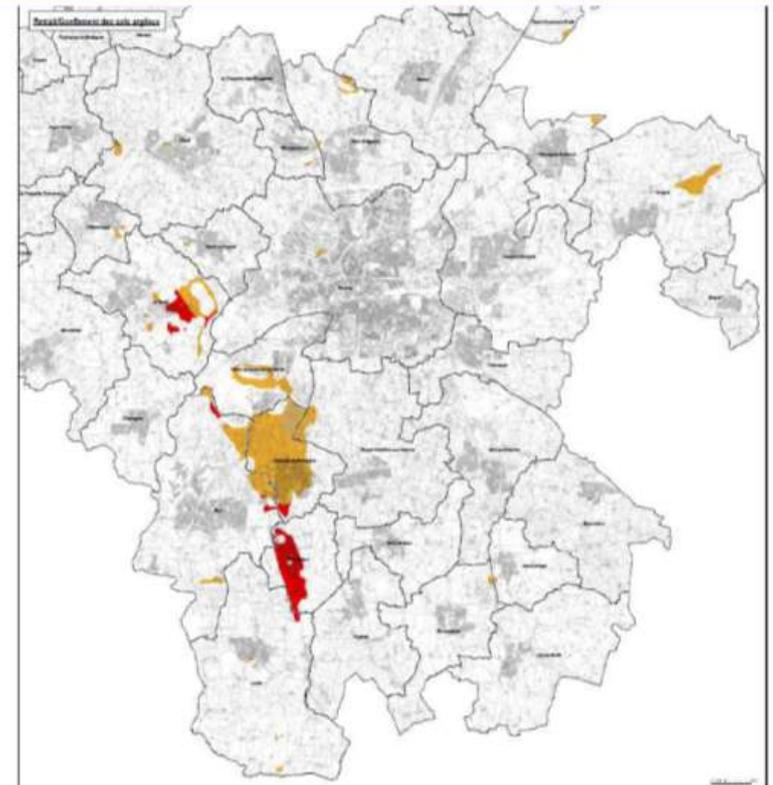
- Prescription à la suite d'étude spécifique

Affaissement-Tassement des sols

- Prescription à la suite de l'étude après-mine

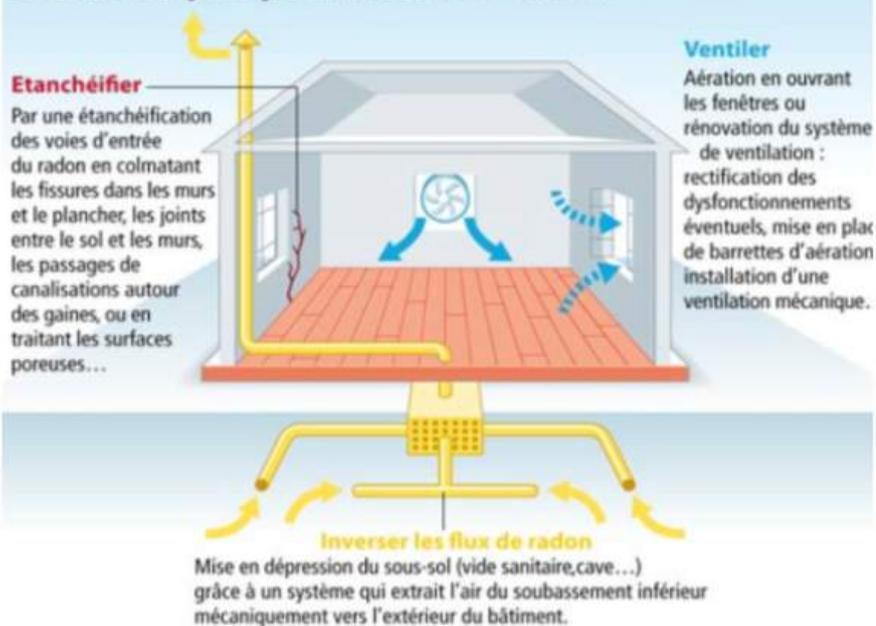
Pollution des sols miniers

- Information-recommandation à la suite de l'étude après-mine

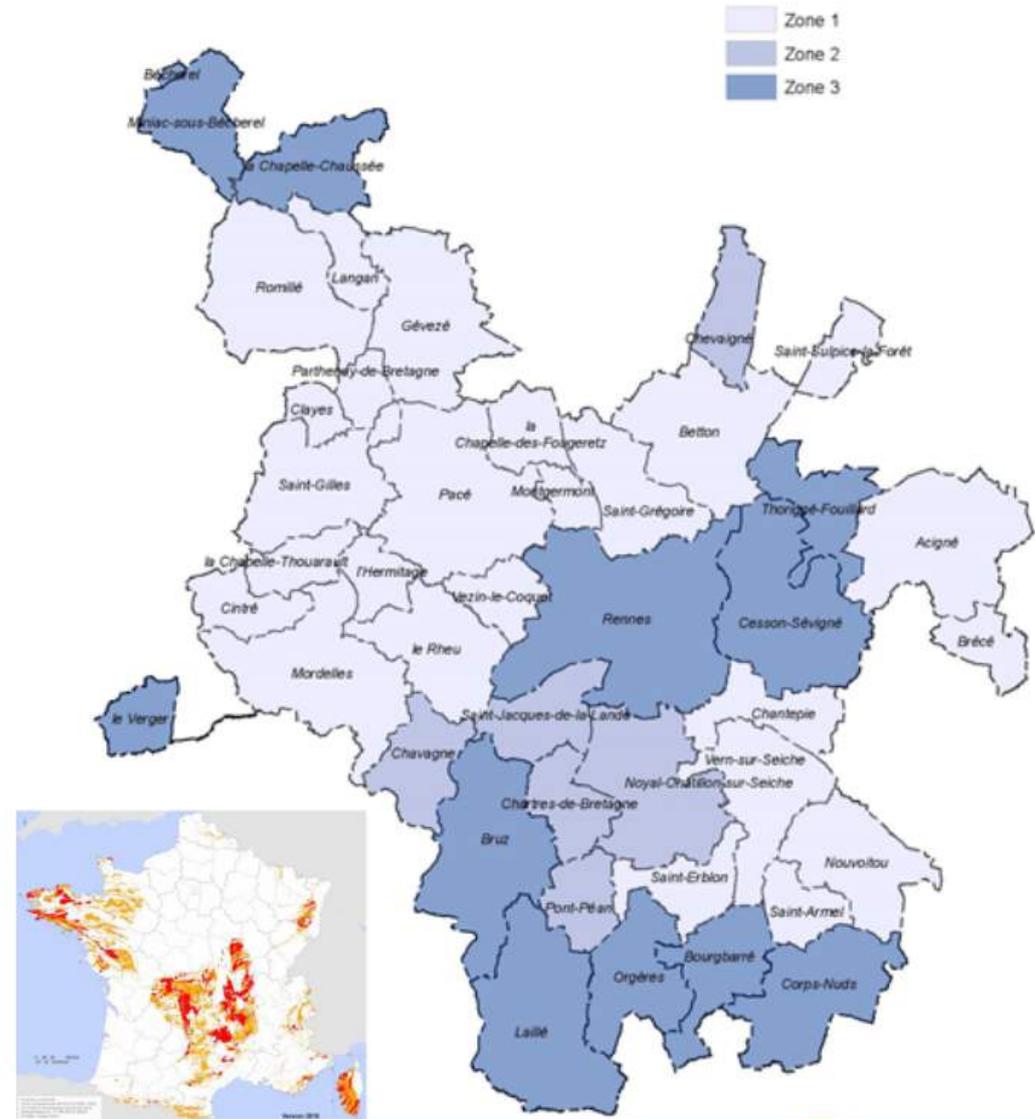


- Radon : gaz radioactif issu du sous-sol
- Accumulation dans les bâtiments
- Exposition à long terme à des effets sur les poumons
- 1^{ère} cause d'exposition aux rayonn. ionisants
- Cancérogène sans seuil : effets proportionnels à concentration et durée
- 2^{ème} cause de cancer du poumon derrière le tabac

Les techniques pour réduire le radon



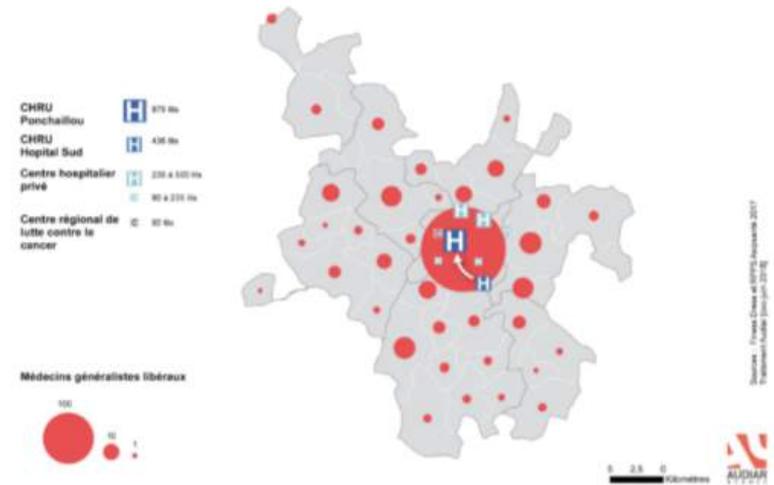
Communes concernées par une information relative au radon



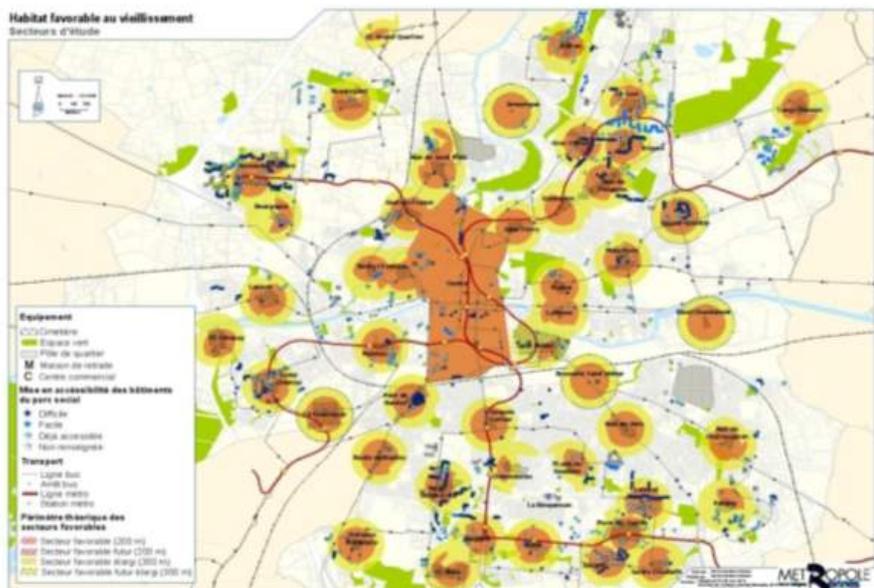
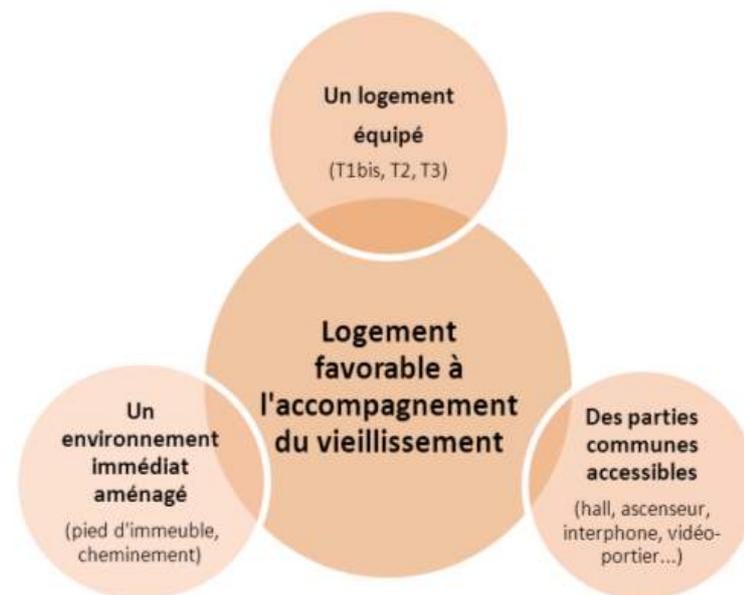
Une « réflexion à l'échelle métropolitaine » sur l'offre de soins (enjeux / perspectives)

- Améliorer la connaissance (étude offre de soins, portrait de santé de la population métropolitaine...
- Comprendre et accompagner les innovations : e-médecine, télémédecine, cabinets ambulants...
- Développer des partenariats (ARS, ORSB...)
- Engager une réflexion stratégique à l'échelle de RM et des démarches contractuelles
 - Mobiliser les communes (élus et services), favoriser les approches intercommunales (mutualisation, optimisation des structures...),
 - Encourager et accompagner les praticiens libéraux dans le montage de maison de santé

Offre hospitalière et médecins généralistes libéraux



Bureau de Bord
Mar 2018

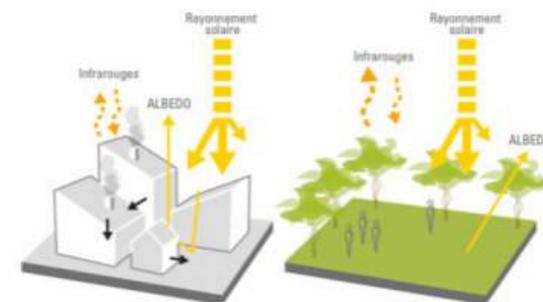


Favoriser les démarches d'Urbanisme Favorable à la Santé et au bien être dans les opérations d'aménagement



| Déterminants de santé | Objectifs visés (pour un Urbanisme favorable à la santé) et quelques éléments d'appréciation |
|---|---|
| Famille I : modes de vie, structures sociales et économiques | |
| 1- Comportements de vie sains | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les déplacements et modes de vie actifs Inciter aux pratiques de sport et de détente Inciter à une alimentation saine |
| 2- Cohésion sociale et équité | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables |
| 3- Démocratie locale/citoyenneté | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la participation au processus démocratique |
| 4- Accessibilité aux équipements, aux services publics et activités économiques | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accessibilité aux services et équipements |
| 5- Développement économique et emploi | <ul style="list-style-type: none"> Assurer les conditions d'attractivité du territoire |
| Famille II : cadre de vie, construction et aménagement | |
| 6- Habitat | <ul style="list-style-type: none"> Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (<i>luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...</i>) |
| 7- Aménagement urbain | <ul style="list-style-type: none"> Aménager des espaces urbains de qualité (<i>meubler urbain, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...</i>) |
| 8- Sécurité-tranquillité | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des habitants |
| Famille III : milieux et ressources | |
| 9- Environnement naturel | <ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité et le paysage existant |
| 10- Adaptation aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles |
| 11- Air extérieur | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'air extérieur |
| 12- Eaux | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et la gestion des eaux |
| 13- Déchets | <ul style="list-style-type: none"> Inciter à une gestion de qualité des déchets (<i>municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...</i>) |
| 14- Sols | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et la gestion des sols |
| 15- Environnement sonore et gestion des champs électromagnétiques | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques |

Encourager la conception bioclimatique (urbaine et architecturale) et la performance énergétique



Flux d'énergie et de rayonnement au-dessus d'une zone urbaine et d'une zone rurale [Les ICU, IAU 2010]



Vers un Plan Métropolitain Urbanisme et Santé

VERS UN PROJET D'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ DES MÉTROPOLITAINS RENNAIS



ANIMATION SANTE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN RENNAIS POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

